

N ° 46 - Mardi 09 Juin 2015

Pour visionner l'interview de Jean-François DUMAS, secrétaire général du CNOMK, cliquez sur l'image cidessous.



Pour visualiser l'article paru dans le PARISIEN ©, cliquez sur l'image cidessous.



Face aux thérapies alternatives, le kinésithérapeute, professionnel de santé garant de la qualité et la sécurité des soins.

C'est certainement lié à l'engouement que suscitent les thérapies non conventionnelles : de plus en plus souvent, la presse généraliste vante les bienfaits de pratiques variées prétendant tout traiter. Ces techniques n'ont pour certaines aucune validation scientifique, mais elles font consensus auprès du public qui recherche des solutions immédiates à ses divers maux.

Le Parisien a récemment publié un article sur l'intérêt de la chiropraxie dans la prise en charge des « maux de dos, sciatiques, torticolis à répétions, scolioses... », chez les sportifs, mais aussi chez les « quadras actifs pétris de troubles musculo squelettiques, les seniors dont l'âge raidit les articulations » en passant par les enfants et même les nouveaunés.

Il nous a semblé important de rappeler que le kinésithérapeute est un professionnel de santé – ce que ne sont pas les chiropracteurs – formé et compétent pour prendre en charge ces patients dans les meilleures conditions de sécurité.

 ${\tt Contact:} \ \underline{{\tt monordre@ordremk.fr}}$ 

Rédaction : Franck GOUGEON
Webmaster : Claude ANSQUER

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- ici

Copyright © [CNOMK] - [Mentions légales]



